

IIème Trophée Mezzalama Jeunes– Breuil Cervinia, 21 avril 2017

RÈGLEMENT

1 INTRODUCTION

Le Trophée Mezzalama est une course de ski-alpinisme internationale, qui se dispute avec un équipement classique. Elle fait partie du calendrier Grande Course et est ouverte à des équipes de deux compétiteurs, de même ou de nationalités différentes.

2 RÈGLES GÉNÉRALES

2.1 Conditions de participation

La participation au Trophée Mezzalama est réservée à des équipes de 2 compétiteurs, titulaires de la carte Grande Course Jeunes 2017-2018.

Chaque compétiteur doit être en possession d'un CERTIFICAT MÉDICAL d'aptitude à la pratique sportive pour la saison en cours.

Le nom donné à l'équipe peut se référer au Club de Ski ou à la Société Sportive d'appartenance, à un sponsor ou à toute autre entité. Si le nom de l'équipe choisi n'est pas jugé approprié, le CO se réserve le droit de le modifier en utilisant les noms des trois compétiteurs.

2.2 Inscriptions

Les droits d'inscription s'élèvent à 100,00 € pour chaque équipe et comprennent, pour chaque compétiteur, outre l'organisation et le service de sécurité et d'assistance pendant la course, 1 prix de participation (starter gift), la montée en télécabine et le repas le jour de la course.

L'hébergement n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Toute réservation doit être faite directement par les coureurs. Une liste d'Hotel conventionnés sera à la disposition des athlètes sur leur profile personnel au moment de l'inscription.

INFORMATIONS :

E-mail : mezzalama@trofeomezzalama.it Tél. +39-3485252973

INSCRIPTIONS : du 25 mars au 18 avril 2017, uniquement sur internet sur www.trofeomezzalama.it

2.3 Catégories

Cadets M et F
Junior M et F

Les équipes mixtes sont acceptés et elles font partie de la catégorie masculine.

2.4 Classements

Deux classements sont prévus : un classement général et un classement par catégories

2.5 Prix

Tous les compétiteurs recevront un prix pour leur participation.

CADETS M et F

1^{ers} classés médaille d'or et prix
2^{èmes} classés médaille d'argent et prix
3^{èmes} classés médaille de bronze et prix

JUNIOR M et F

1^{ers} classés médaille d'or et prix
2^{èmes} classés médaille d'argent et prix
3^{èmes} classés médaille de bronze et prix

2.6 Équipement

Chaque compétiteur est directement responsable du matériel qu'il utilise pendant la course. En s'inscrivant, chaque compétiteur se porte garant du bon fonctionnement technique de son matériel et de sa conformité au présent règlement. Pour des raisons de sécurité, chaque compétiteur doit porter son propre matériel. A l'exception des skis et des peaux de phoque, qui, dans les tronçons parcourus à pieds, pourront être portés par un de ses coéquipiers. Les skis devront être fixés à l'arrière du sac à dos (et pas devant, d'une bandoulière à l'autre) à l'aide des lacets de sécurité prévus à cet effet.

Pendant la compétition, seul le matériel reconnu endommagé pourra être remplacé. Le poste de contrôle le plus proche en fera la constatation. Toute irrégularité relevée entraînera la disqualification immédiate de l'équipe. En cas de doute sur leur équipement, les compétiteurs pourront le faire contrôler le 20 avril à Valtournenche au moment de la remise des dossards, prévu de 17,00h à 19,00h au Palais des Sports.

2.7 Équipement individuel obligatoire

- Skis : pourvus de bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur. Largeur minimum : 80 mm à la spatule, 60 mm au patin et 70 mm au talon. Hauteur minimum : 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes. La longueur et la largeur déclarées par le fabricant font foi.
- Fixations : de type ski alpin, elles doivent être en mesure de bloquer la chaussure dans la partie arrière pour la descente, et être équipées d'un système de déclenchement de sécurité frontal et latéral. Elles peuvent être dotées de lanières de sécurité si le compétiteur le souhaite. Les fixations mixtes, à savoir de marques différentes pour l'avant et l'arrière, sont interdites. Poids minimum des deux skis, fixations comprises : 1500 g pour les hommes et 1400 g pour les femmes.
- Paire de bâtons : de ski alpin ou de fond (carbone ou autre matériau) de 25 mm maximum de diamètre hors rembourrage. Les rondelles métalliques sont interdites.
- 3 peaux de phoque : lorsque les peaux ne sont pas fixées sur les skis, elles doivent être rangées dans le sac à dos ou dans la combinaison. Pour des raisons liées à la protection de l'environnement, il est strictement interdit de faire appel à du ruban adhésif ou équivalent afin d'améliorer la glisse.
- Chaussures : Elles doivent recouvrir complètement les chevilles, avoir des propriétés thermiques adéquates et permettre la fixation rapide et fiable des crampons. Semelles crantées de type Vibram ou équivalent qui doivent couvrir 100 % de la surface de la chaussure. La profondeur minimum des crans est de 4 mm, la surface minimum extérieure de chaque cran est de 1 cm², avec 8 crans au moins sous le talon, 15 sous l'avant et au moins deux fermetures indépendantes sur la coque et la tige. Les rubans adhésifs et autres bandages élastiques ne sont pas autorisés, contrairement aux lacets et aux velcros. Poids minimum de chaque paire de chaussures : 1000 g pour les hommes et 900 g pour les femmes.
- Crampons : métalliques (norme UIAA 153) à 10 pointes minimum (dont 2 à l'avant) de 3 cm minimum de longueur, sans modifications, réglés sur les chaussures et munis de lacets de sécurité.
- Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche (ARVA) réglé sur la fréquence internationale 457 kHz selon le standard EN 300 718 équipé de 3 antennes. Il doit être porté à même le corps et ne doit absolument pas être visible.
- Baudrier : homologué UIAA 105.
- Sac à dos : doté de lanières porte-skis et en mesure de contenir tout le matériel. Capacité minimum : 20 litres.
- Vêtements bas du corps : trois couches. Linge de corps, un pantalon ou une combinaison à la taille du compétiteur et un pantalon coupe-vent avec matelassage thermique (poids minimum 250 g).
- Vêtements haut du corps : trois couches à manches longues à la taille du compétiteur. Linge de corps, une combinaison ou une deuxième couche à manche longue et une veste coupe-vent avec matelassage thermique (synthétique ou plume, poids minimum 300 g). L'un des vêtements (deuxième ou troisième couche) doit avoir une capuche.
- Gants : ils doivent couvrir toute la main jusqu'au poignet et être portés pendant toute la durée de la course.
- Une paire de moufles de rechange
- Une paire de lunettes de soleil filtrantes
- 2 mousquetons à fermeture automatique type K (Klettersteige) norme UIAA 121.
- 1 couverture de survie de 1,00x1,80 m minimum.
- Casque homologué UIAA 106. Il doit être porté pendant toute la durée de la course.
- Longe certifiée pour "via ferrata" (homologuée UIAA 128) avec dissipateur
- Une pelle dont le godet doit mesurer au moins 20x20 cm et dont la longueur, manche monté, ne doit pas être inférieure à 50 cm, homologuée UIAA non modifiée. L'appellation "pelle à neige" attribuée par le fabricant fait foi.
- Une sonde à neige de 2,40 m de longueur minimum et 10 mm de diamètre minimum, non modifiée. L'appellation "sonde à neige" attribuée par le fabricant fait foi.

2.8 Ajournement

Si, le 21 avril 2017, les mauvaises conditions météo devaient empêcher le déroulement du Trophée, la course pourra être reportée

2.9 Annulation

Si les mauvaises conditions météo devaient empêcher le bon déroulement de la course à la date prévue ou à l'une des dates d'ajournement prévues, la course sera annulée et **les droits d'inscription NE seront PAS remboursés.**

3 COMPORTEMENT PENDANT LA COURSE

3.1 Départ

En ligne.

Les athlètes devront se présenter au départ au moins une heure avant le signal de départ afin de se soumettre aux contrôles concernant leur équipement. Durant cette phase, le dispositif A.R.V.A. devra être allumé et porté à même le corps.

3.2 Parcours et changement d'équipement

La compétition se déroule dans le secteur entre Cime Bianche Laghi (2800m DÉPART ET ARRIVÉE), Col de Théodule et Plateau Rosà (3480m). Elle comprend des parties à parcourir à la montée ou sur arête, crampons aux pieds. Pour les Cadets il y aura un D+ de maximum 1000m avec au moins 6 changements d'équipement. Pour la catégorie Junior le D+ sera de maximum 1400m avec pas plus de 10 changements d'équipement.

Le parcours de la compétition pourra subir des modifications, y compris pendant le déroulement de la course, si les conditions environnementales l'exigent.

La décision sera prise par la Direction de la Course et sera sans appel.

Le parcours sera entièrement signalé par des fanion colorés : les tronçons à parcourir à pied, en cordée ou crampons aux pieds, seront opportunément signalés par les commissaires de course.

Il est obligatoire de respecter fidèlement la signalisation du parcours et toutes les indications de la Direction de la Course, sous peine de disqualification.

3.3 Contrôles

Les équipes devront obligatoirement avancer et se présenter au complet aux postes de contrôle. Les dossards devront toujours rester visibles.

Des contrôles portant sur le matériel individuel pourront être effectués à l'arrivée et chaque fois que la Direction de la Course le jugera opportun.

3.4 Abandons

En cas d'abandon forcé de la course, les équipes devront obligatoirement se rendre au poste de contrôle le plus proche et en informer les responsables : elles seront alors confiées au Service de Secours.

Si 1 des deux membres de l'équipe est contraint d'abandonner la course, il sera strictement interdit à l'autre de poursuivre la course, même hors-classement.

3.5 Accidents

En cas d'accident, prévenir le poste de contrôle le plus proche ou bien le poste de Secours situé sur le parcours.

3.6 Réclamations

Elles devront parvenir au Comité Organisateur dans les 15 minutes qui suivront l'arrivée de l'équipe, être dûment motivées par écrit et accompagnées de la somme de 50,00 €. Les décisions du Jury seront sans appel.

3.7 Pénalités et disqualifications

La perte des crampons et tout autre comportement pouvant compromettre la sécurité de l'équipe ou des autres concurrents pendant la course entraînent la disqualification immédiate de l'équipe.

Abandon d'ordures le long du parcours : 3 minutes

Le règlement international s'appliquera à tous les cas non prévus par le présent règlement.

3.8 Ravitaillement et assistance externe

Il est strictement interdit d'offrir aux compétiteurs une quelconque assistance externe. Les ravitaillements externes sont autorisés dans les zones délimitées pour les contrôles officiels.